

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

\*\*\*\*\*

OFFICE DE RADIODIFFUSION  
TELEVISION DU MALI

\*\*\*\*\*



N° 00008-01 ORTM-D

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

\*\*\*\*\*

Bamako, le 13 02 2016

Directeur Général

/-)

Monsieur le Ministre de l'Economie Numérique, de  
l'Information et de la Communication, Porte-parole du  
Gouvernement.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à votre courrier référencé ci-dessus, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'ORTM a mis fin aux activités d'Excel TV au centre émetteur de Kati le mercredi 10 février 2016 et instruction a été donnée au poste de garde pour interdire l'accès du centre au personnel de Excel TV. Après la dénonciation du contrat qui nous liait à Excel TV aucune instruction n'a été donnée à un responsable technique pour son exécution.

Ce pendant à travers le Conseiller Juridique de l'ORTM nous avons commis un huissier pour une sommation au Directeur Général d'Excel-TV.

Ce dernier ayant refusé d'obtempérer, l'affaire a été transmise à la justice et le processus suit son cours. Quant à la facturation, l'ORTM n'a émis aucune facture pour paiement.

Souhaitant bonne réception je vous prie de croire Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

PJ:

- Lettre de sommation interpellative
- Procès verbal de constat
- Copie lettre n°0078/MENIC-ORTM-D

P/Le Directeur Général  
Le Directeur Général Adjoint

Baba NADIO  
Ingénieur des Constructions Civiles



M. NADIO  
0396